

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2023**

Date de convocation : vendredi 24 mars 2023

Délibération n° CC_2023_86
Nomenclature : 5.1.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 50

Votants : 58

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
M. Pierre-Henri JALLAIS à M. Fabrice
BARUSSEAU, M. Philippe CREACHCADEC à M.
Joël TERRIEN, Mme Dominique DEREN à M.
Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX à
Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Céline
VIOLLET à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme
Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M.
Pierre HERVE à M. David MUSSEAU
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Augmentation des autres membres du bureau

Le 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Gaby TOUZINAUD, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Sylvie BARDEY, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Joseph DE MINIAC, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : M. Gaby TOUZINAUD

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que lors du renouvellement général des conseillers communautaires de la CDA de Saintes en 2020, le nombre de Vice-Présidents de la CDA de Saintes a été fixé à 13 et le nombre des autres membres du bureau à 4.

L'organe délibérant peut prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

Compte tenu des sujets d'actualité et du volume des dossiers à prendre en charge, il convient de revoir la répartition des délégations entre Vice-Présidents et autres membres du bureau. Pour ce faire, il est proposé au Conseil Communautaire d'augmenter d'1 les membres de bureau et donc de fixer à 5 le nombre des autres membres du bureau,

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2019 fixant le nombre total de délégués composant le conseil communautaire de la CDA de Saintes à 64 et la répartition des sièges par commune membre,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu les élections municipales et communautaires du dimanche 15 mars 2020, 1^{er} tour, et du dimanche 28 juin 2020, 2nd tour,

Vu la délibération n° 2020-118 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau,

Considérant que l'alinéa 1 de l'article L. 5211-10 du CGCT prévoit que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **décide de fixer à 5 le nombre des autres membres du bureau.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 51 Voix pour
- 4 Voix contre (M. Jean-Philippe MACHON en son nom et celui de Mme Dominique DEREN et M. Jean-Pierre ROUDIER en son nom et celui de Mme Céline VIOLLET).
- 3 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX, et M. Pierre DIETZ).
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Gaby TOUZINAUD

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.